



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Occidentale

Demande n° S3LI120000764

Domaine : Droit, économie, gestion / Sciences humaines et sociales

Mention : Droit et Histoire de l'art

Présentation de la mention

La mention de licence Droit et Histoire de l'art de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) est une licence à double cursus (ou bilicence) en droit et en histoire de l'art. Cette formation est pertinente et originale si l'on s'attache à des critères formels et académiques. Elle est présentée comme répondant à une demande importante de la part des étudiants bretons et peut-être du Grand Ouest qui se destinent aux métiers juridiques et administratifs exerçant dans des organismes culturels tant français qu'européens et internationaux.

La formation est principalement organisée sur le site de Quimper et mutualise pour l'essentiel les enseignements de licence en Droit et d'Histoire de l'art et archéologie déjà existants. Ce n'est donc pas une création *ex nihilo*. Il est à noter que le diplôme spécifie l'adjonction de cours « plus professionnalisants ». Il convient enfin de remarquer que cette formation - qui se veut excellente - demande un fort engagement personnel des étudiants qui doivent posséder de solides prérequis.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	SO
Nombre d'inscrits en L2	SO
Nombre d'inscrits en L3	SO
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	SO
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	SO
% d'abandon en L1	SO
% de réussite en 3 ans	SO
% de réussite en 5 ans	SO
% de poursuite des études en master ou dans une école	SO
% d'insertion professionnelle	SO

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation semble adaptée aux objectifs assignés. Elle s'appuie le site de Quimper dans le pôle « tourisme-patrimoine » et l'absence de concurrence locale puisque les formations équivalentes se situent à quelques 500 km.



Le projet pédagogique semble correspondre aux objectifs assignés en termes de formations pluridisciplinaires en droit et en histoire de l'art et reste classique dans les évaluations et l'équilibre des enseignements magistraux et pratiques.

En ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réussite, la spécificité et l'originalité de la formation laissent entendre que le candidat à la licence est assez autonome et sérieux pour mériter les succès qu'il escompte. Une permanence des enseignements-référents et un tutorat hebdomadaire sont à cet égard annoncés comme suffisants.

Les débouchés professionnels veulent répondre à une demande locale de la profession juridique et culturelle. Ils mériteraient cependant d'être précisés.

Quant au pilotage de la formation, la formation telle que décrite dans le dossier semble pouvoir fonctionner correctement. Une place de choix est logiquement accordée aux professionnels du patrimoine.

- Points forts :

- Cette formation s'appuie sur un appareil scientifique et académique pluridisciplinaire en droit, histoire de l'art et archéologie, ce qui est de toute évidence son atout et son originalité. Par cette richesse pluridisciplinaire, elle demande un investissement conséquent des étudiants. Le corps enseignant composé d'universitaires, mais également de professionnels du patrimoine doit être attentif à l'ensemble des étudiants par un suivi quasi-personnalisé.
- Ce qui peut sembler relever de points faibles (l'absence de préparation à la méthodologie universitaire et une direction de la formation limitée) est partiellement un point fort, car il implique l'exigence d'un travail important demandé aux étudiants (travail en équipe, travail sur archives, analyses des données brutes) pour peu que ceux-ci soient bien encadrés.

- Points faibles :

- Certains éléments semblent hypothétiques et demandent à être validés. Il en est ainsi de l'habilitation de la licence par le Ministère de la Justice au titre des diplômes admis en dispense des diplômes requis pour diriger des ventes volontaires aux enchères publiques.
- La formation s'appuie essentiellement sur l'existence de masters lointains pour permettre une poursuite d'études à ses étudiants de l'UBO sans pour autant les assurer de débouchés certains à l'issue de ces masters.
- Le dossier est très incomplet, en particulier quant au renseignement de la fiche RNCP ou de l'Annexe descriptive au diplôme.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La formation, qui dit trouver sa légitimité dans son contexte local, est nouvelle. Elle devra assoir sa notoriété par des résultats concrets, en termes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle, qui ne dépendent pas quasi entièrement de l'existence de masters lointains (Paris, Lyon). La mise en place à l'UBO ou dans le Grand Ouest d'un double master confirmant la spécificité et l'originalité de la mention de licence serait-elle possible ?

Il serait intéressant de développer l'ouverture à l'international.

Le dossier gagnerait à être plus complet et mériterait une rédaction plus précise permettant de mieux décrire la formation.